



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 24815

Texte de la question

M. Roger Meï souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les risques d'externalisation du réseau de télécommunication de la SNCF. En effet cette activité est gravement menacée par les appétits financiers et les prétentions des opérateurs privés. Le réseau intégré est performant, il est partie intégrante de l'efficacité du service public. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions dans ce domaine, et quelles mesures il compte prendre afin de préserver le service public ferroviaire.

Texte de la réponse

La SNCF a été créée en 1996 une filiale à 100 % appelée « Télécom Développement », pour développer et exploiter un réseau de télécommunications longue distance. Elle l'a fait pour se donner les moyens de valoriser son patrimoine et le savoir-faire de son personnel, afin d'utiliser les capacités excédentaires de son réseau de fibres optiques. L'arrivée de « Cégétel » dans le capital de cette filiale a permis de l'associer avec un partenaire industriel, spécialiste des télécommunications, pour partager ses charges d'investissement et commercialiser les services qu'elle produit avec un maximum d'efficacité. Les accords Cégétel/SNCF/Télécom Développement n'auront donc aucune incidence négative sur l'utilisation du réseau de télécommunications de la SNCF pour l'exploitation ferroviaire. Le ministre est très attaché à l'unicité et à la pérennité du service public ferroviaire et les nombreuses décisions en faveur du ferroviaire prises par le Gouvernement en apportent la preuve très tangible. Cela étant, il est clair qu'un grand service public comme la SNCF doit s'adapter et valoriser ses atouts pour faire face aux enjeux actuels et à venir.

Données clés

Auteur : [M. Roger Meï](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24815

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1^{er} février 1999, page 563

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2375